



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 juillet 2020

AU FIL DU TECH....

Cette bilatérale marque la reprise des discussions sur la réorganisation de la DSEM. C'est la première avec la nouvelle directrice. Elle nous a indiqué vouloir clôturer un éventuel accord pour novembre. Il est hors de question d'accélérer la négociation. Une plénière nous a été proposée le 16 juillet. Suite à notre désaccord, elle aura lieu le 10 septembre.

Voilà les premières propositions de la direction.

Centres d'appels

Une organisation est à l'étude avec un régime de travail sur 4 semaines avec 1 samedi sur 4 travaillé et 2 RCY. Intégration du télétravail sur la base du futur accord prévu au niveau du Groupe pour début 2020. Rien pour le moment sur les horaires.

Territoires

- Sites tertiaires : Des équipes interviendraient sur l'ensemble des sites tertiaires d'un territoire (Centres financiers, DSIBR, Village LP - 8 territoires prévus).

- ATM : Remisage des véhicules à domicile généralisé.

Mise en place du télétravail pour certains travaux (plans, donuts,...).

Possibilité pour les RCY de choisir entre 3 scénarii : 1 fixe sur 2 semaines, 2 fixes sur 4 semaines, 5 ou 6 fixes (22 au lieu de 26) sur 13 semaines.

Envoi de certains matériels directement dans les bureaux afin de limiter le port de charges lourdes.

Au niveau des horaires, il serait envisagé 2 horaires différents pour coller à la convention de service avec le réseau (fin à 18h00).

Pas de modification notable pour la coupure méridienne.

Mise en place d'une prime pour l'entraide inter territoires.

Etude en cours en vue de la suppression de la filière logistique. Les gestionnaires de flux (35) seraient orientés vers le métier de tech, vers d'autres choix dans la logistique et vers de la mobilité.

Prime Covid-19

Nous avons tenu à interpellier la direction sur le fait que les agents de la DSEM sont écartés de cette prime.

Au-delà du montant, c'est bien la colère et l'incompréhension qui émane des services que nous avons exprimé.

Qu'ont fait de moins les agents de la DSEM en télétravail ou en intervention dans les bureaux que les autres postiers pour ne pas avoir droit à cette prime ?

Nous avons également demandé le respect de l'accord télétravail de 2018 qui prévoit une prime de 300 euros au titre de la prise en charge des frais engendrés à domicile. La directrice dit comprendre et faire remonter le mécontentement au Groupe. Il nous faut des faits !

Plus de 300 agents ont déjà signé la pétition.

Continuons à signer et à faire signer pour faire valoir notre implication dans cette crise !

DOM

Pas de propositions pour le moment en raison « de la spécificité des horaires ».

Siège

3 régimes de travail seraient à l'étude.

Promotions

Un plan de promotion serait prévu afin de permettre une évolution vers le III.1 en rattrapant les II.2 qui ne sont pas encore II.3.

Ouverture de postes experts confirmés en III.2 III.3. Dispositif de promotion pour les encadrants vers le III.3 et création de 8 postes d'encadrements classe A.

Pas de volonté pour remonter le grade de base ni pour modifier la polyvalence demandée.

Commentaires CGT

La CGT n'invente pas les revendications des salariés de la DSEM, nous nous appuyons et portons les résultats de la consultation diffusée l'hiver dernier ainsi que le contenu des divers cahiers revendicatifs.

Pour les centres d'appels, il est délicat de parler de régimes de travail sans connaître les horaires.

L'organisation à l'étude impliquerait en l'état des journées plus longues donc plus de pénibilité. Les agents plébiscitent une amplitude journalière raccourcie. D'emblée, le compte n'y est pas.

Concernant le télétravail, l'accord de juillet 2018 signé par l'ensemble des organisations syndicales cadre de manière précise le télétravail et fixe les obligations de l'employeur en la matière. La CGT ne cautionnera pas un accord au rabais réduisant la protection des salariés.

Pour les ATM, instaurer 2 horaires différents avec une partie des techniciens qui finirait plus tard ne nous convient pas. Nous avons réitéré notre opposition à une pause méridienne rallongée.

Si la direction maintient un cycle sur 13 semaines, elle doit pouvoir maintenir les 26 repos et la possibilité de les programmer nous-même.

Si le remisage systématique reste la réponse à une revendication, nous resterons vigilants à ce que cela ne se transforme en nomadisme pour tous.

La disparition envisagée des gestionnaires de flux nous confirme cette crainte.

Sur les promotions, il n'y a pas, à notre avis, aujourd'hui suffisamment de certitudes. Des promotions au compte-goutte avec des critères inatteignables, on a déjà connu ça à la dernière réorganisation. C'est une refonte totale de la structure fonctionnelle que nous avons réclamé (grade de base II.3, moins de polyvalence,...).

La CGT a tenu à rajouter le point sur la reconnaissance de la pénibilité pour les conseillers support. En effet, ceux-ci ont perdu le bénéfice des jours sénior alors qu'ils n'ont quasiment pas changé de métier.

Nous considérons que cette bilatérale est un premier contact avec la nouvelle direction de la DSEM. Les véritables négociations sont à venir. Pour la CGT, il est nécessaire que tous les postiers de la DSEM, techniciens, cadres, logistiques, administratifs se mobilisent afin que cette réorganisation réponde à nos attentes.

**TOUS ENSEMBLE, GAGNONS UN ACCORD
A LA HAUTEUR DE NOS REVENDICATIONS !**